

Toulouse, le 18 juin 2026

Arrêté n° A127-2026

Portant désignation d'un représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne – Réseau31

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Décret n°2018 – 1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu la qualité de délégué au Conseil Syndical de Monsieur Jean-Louis REMY ;

Vu l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31, en application de la délibération du Conseil Syndical en date du 18 juin 2026 ;

Arrête

Article 1 : Monsieur Jean-Louis REMY, délégué au Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau 31, est désigné pour représenter le Président du Syndicat Mixte en cas d'absence ou d'empêchement à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne Réseau31 ;

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis REMY à effet de signer les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31 ;

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

